

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2018

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la mairie, le 5 juin 2018 à 18h30, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Éric ARNOUX, Maire, qui a constaté que le quorum était atteint.

**Etaient présents** : Mme Annie CLAIRET, M. David BOUTRY, Mme Pauline DEHEDIN, M. Kévin PLOUVIER, Mme Claudine GAREST, Mme Dominique BOULLENGER, M. Robert NDIKI MAYI, Mme Sophie MARTIN, M. David DESENCLOS, Mme Olivia COURVALET, Mme Marie-Christine BOUTRY, Mme Valérie LAPOSTOLLE, M ; Hadrien MARTIN, M. Claude VIALARET, M. Richard DUBUS, Mme Monique GERMAIN.

**Absents excusés représentés** : Mme Sandrine GUÉRIN a donné pouvoir à M. Kévin PLOUVIER, M. Olivier BELIN a donné pouvoir à Mme Annie CLAIRET, M. Denis DUPUIS a donné pouvoir à Mme Sophie MARTIN, M. Judicaël MOREL a donné pouvoir à M. David BOUTRY, M. Christian BECQUET a donné pouvoir à M. Richard DUBUS.

**Absente** : Mme Elisabeth VIENNOT.

Monsieur Hadrien MARTIN est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité, sans observation.

### **CRÉATION DE REGIES POUR LE PÔLE ENFANCE JEUNESSE**

Suite à la création du pôle petite enfance, enfance et jeunesse, la commune de Blangy sur Bresle a repris en gestion directe l'accueil de loisirs et développe de nombreuses activités.

Considérant la nécessité de payer certains achats courants nécessaires au fonctionnement des A.L.S.H., ainsi que pour les actions en faveur des adolescents,

Considérant la nécessité d'encaisser des sommes relatives à la mise en œuvre d'activités et de sorties, en faveur des enfants et des adolescents,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- de créer une régie d'avances pour un montant maximum de dépenses de 150 € par mois

- de créer une régie de recettes pour montant maximum d'encaisses de 1.000 €,

Ces régies fonctionneront à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

### **ÉTUDE DE DÉMOLITION NUSBAUMER – DEMANDE DE PARTICIPATION AUPRÈS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'approuver le lancement d'une étude technique relative à la démolition de la friche Nusbaumer, portée par l'EPF de Normandie. Cette étude est financée à hauteur de 80% par le fonds friches.

### **CONVENTION RELATIVE AU RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX AVEC LA DGFIP**

La Direction Générale des Finances Publiques propose d'instaurer une convention afin de renforcer l'efficacité de l'action en recouvrement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'approuver les principes de cette convention.

### **RENOUVELLEMENT DU COMITÉ TECHNIQUE, FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS, DÉCISION DE RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE, DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT**

Par délibération du 25 septembre 2014, la commune a créé son comité technique. Le renouvellement des membres de celui-ci se fera lors des prochaines élections, prévues le 6 décembre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de :

- 1°) de fixer à TROIS le nombre de représentants titulaires du personnel et par conséquence un nombre égal de représentants suppléants ;
- 2°) de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la commune égal à celui des représentants du personnel, soit TROIS ;
- 3°) de recueillir, par le comité technique, l'avis des représentants de la commune ;
- 4°) de désigner M. Éric ARNOUX, Maire de la commune, comme Président du comité technique.

### **ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE VRD DE LA MAISON DES SERVICES ET DES AIRES DE JEUX**

Dans le cadre de la reconversion de la supérette rue de Brianchon pour la partie VRD et de la création de deux aires de jeux dans le quartier du Camp Comtois, une mise en concurrence a été organisée en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La consultation s'est tenue du 20 avril au 15 mai 2018. Douze entreprises de travaux publics ont demandé ou téléchargé le dossier de consultation. Une seule offre a été remise. Son analyse a été confiée au cabinet LATITUDES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'attribuer le présent marché à l'entreprise E.B.T.P. ZI rue du Manoir 76340 BLANGY-SUR-BRESLE, pour un montant hors taxes de 234.430,05 € H.T.

### **MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT DE L'ÉCOLE FRECHON**

En vertu des délibérations du 17 octobre 2013 et du 12 juin 2014, une convention d'occupation a été mise en place, afin d'accueillir un nouveau médecin sur la commune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de fixer le montant du loyer à 350 € charges comprises, hors gaz, téléphonie et internet, et de différer l'encaissement à 90 jours.

### **PARTICIPATION DE RIEUX POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT EXTRASCOLAIRE**

En parallèle des échanges sur le regroupement scolaire, la commune de RIEUX a exprimé son souhait de participer à l'accueil de loisirs de Blangy/Bresle cet été, pour juillet et août.

A cet effet, une participation serait demandée à la commune de Rieux :

- part fixe : salaire de l'animateur complémentaire ;
- part variable qui serait fonction de la fréquentation et intégrant les charges suivantes : droits d'entrée pour les sorties, transports, frais de goûter, (etc.) et en déduction des participations de la CAF et des familles.

L'accueil est demandé pour 12 enfants. Cet accueil serait sans incidence pour les familles blangeoises, dans la mesure où une augmentation du nombre de places permettra spécifiquement d'accueillir ces enfants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le montage ci-dessus exprimé afin d'accueillir cet été les enfants de Rieux au sein de l'ALSH extrascolaire
- d'accepter la participation financière de Rieux à l'ALSH et d'autoriser à ce titre les familles de Rieux à bénéficier du tarif blangeois
- d'autoriser M le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place de ce projet.

### **ÉCOLE MATERNELLE – ACCUEIL DES ENFANTS DE RIEUX**

Les effectifs scolaires du SIVOS de Bazinval, Monchaux-Soreng et Rieux sont en baisse. L'Etat impose la fermeture progressive des classes en milieu rural. Par ailleurs, la commune de Rieux

souhaite sortir progressivement de ce SIVOS et a exprimé sa volonté de se tourner vers notre commune.

Ainsi, l'accueil à la prochaine rentrée scolaire des enfants de ce SIVOS, soit 11 enfants de petite section, et 10 enfants de moyenne section, est envisagé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'approuver l'accueil à Blangy/Bresle des enfants de maternels du SIVOS de Rieux-Monchaux-Soreng et Bazinval, pour les familles volontaires, et ce dès septembre 2018.

### **AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LE COLLÈGE AVEC LE DÉPARTEMENT**

La commission permanente du Département du 22 janvier 2018 a adopté un avenant de prorogation à la convention triennale relative à la mise à la disposition du collège « Le Campigny » de certains équipements sportifs communaux (gymnases et salles de sport, hors heures d'UNSS) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 10 juillet 2018. Cette participation est de 11,42€/heure d'utilisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'approuver l'avenant à la convention tripartite entre le Département de la Seine-Maritime, la commune de Blangy-sur-Bresle et le collège du Campigny de Blangy-sur-Bresle

### **RENTÉE SCOLAIRE - RECONDUCTION DES TARIFS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de reconduire sans augmentation, les tarifs en vigueur pour la rentrée 2018-2019.

### **PARTICIPATION AUX FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

Le fonds est un dispositif de solidarité à caractère mutualiste géré par le Département de la Seine-Maritime. Il intervient auprès des jeunes en difficulté en termes de soutien à l'insertion ou d'aide à leur subsistance. La commune participe depuis de nombreuses années au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes. La cotisation reste identique depuis 1997 : 0,23 € par habitant. La commune comptant 3041 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018, sa participation s'élèverait à 699,43€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, du renouvellement de la participation financière.

### **DÉCISION MODIFICATIVE LA GARGATTE**

Afin de régulariser le budget annexe de La Gargatte, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'approuver la décision modificative présentée, visant à corriger l'affectation du déficit d'investissement cumulé.

### **HARMONIE MUNICIPALE – PARTICIPATION A L'ACHAT DE TIMBALES EN 2017**

La commune a acquis en décembre 2017, un jeu de quatre timbales Majestic série SYMPHONIC pour un montant TTC de 10.528,00 €. En accord avec l'Harmonie Municipale de Blangy-Bouttencourt, qui s'était proposée d'acheter 2 timbales, la commune a pris en charge la totalité de la facture. L'Harmonie s'étant engagée à payer la moitié du montant Hors Taxes soit 4.386,00 €, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'autoriser la cession de 2 timbales à l'Harmonie Municipale de Blangy-Bouttencourt pour le prix de 4.386,00 €.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Affiché le 8 juin 2018.

Le Maire,  
E. ARNOUX